



Alcoolemie au volant : marche à suivre des gendarmes

Par **sergio47**, le **07/03/2013** à **15:19**

Bonjour

J'ai soufflé une seule fois : positif 0,90 mg/l d'air, retention du permis, reconduit chez moi avec ma propre voiture, pas de papier de retention, pas de deuxième contrôle. Pour rentrer chez moi, c'est moi qui ait conduit.

Pouvez-vous, svp, m'éclairer sur ce point ? ceci n'enlève pas ma faute mais la procédure ?

Merci à vous pour une réponse claire et nette selon la loi.

Par **Tisuisse**, le **07/03/2013** à **16:49**

Bonjour,

N'écoutez pas les légendes urbaines qui vous disent qu'il faut 2 souffles à l'éthylomètre, 1 seul souffle suffit. Votre souffle a fait ressortir un taux de 0,90 mg d'alcool par litre d'air expiré, soit l'équivalent de 1,80 g par litre de sang. Les gendarmes vous ont confisqué votre permis donc c'était à vous de téléphoner à quelqu'un pour venir vous chercher. Les gendarmes vous ont "laissé repartir" mais ne vous ont pas dit que vous pouviez reprendre le volant de votre voiture pour rentrer chez vous.

A mon humble avis, je ne vois pas où, dans votre récit, il y aurait un vice de procédure.

Maintenant, c'est à vous de vous abstenir de boire AVANT de conduire.